



**Motion présentée par le Syndicat des Architectes du Rhône
au congrès de Bordeaux
29-30 septembre 2011**

Motion 04 : « Entrée/sortie de l'Union »

Motion

- Tout syndicat qui n'aura pas pour la deuxième fois consécutive souscrit à ses obligations de fournir la liste de ses adhérents, de payer les cotisations nationales correspondantes, et /ou de transmettre son / ses bilans d'exercice se verra exclu de fait de l'UNION.

Attendus

- Ce type de close n'est pas prévu dans nos statuts et le recours au vote pour l'exclusion en AG est trop lourd et jette l'anathème en sclérosant durablement les rapports dans la discorde. La sortie automatique avec possibilité d'en appeler à l'AG pour demander le retour dans l'Union est plus léger.
- Pour permettre à l'Union d'agir afin de revitaliser un département ou une région défailante en favorisant l'émergence d'un nouveau syndicat, d'en accueillir autre un préexistant ou d'avoir recours aux adhésions directes temporairement dans le cadre des statuts
- Pour que l'Union assure sa représentativité, sa crédibilité et ses ressources, nous devons tous être conscients de la nécessité de respecter nos obligations